

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT  
YITRO  
SAMEDI 18 JANVIER 2014  
17 CHEVAT 5774

47<sup>e</sup> année

19

## EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

### Tous des arbres ?

Nous venons à peine, le dernier Chabbat, de commémorer, pour la 64<sup>ème</sup> fois, le 10 Chevat, le jour où le Rabbi succéda à son beau-père, devenant le Rabbi de Loubavitch. Voici que survient alors, par définition moins d'une semaine plus tard, le 15 Chevat, le «nouvel an des arbres», ce jour où, selon l'enseignement du Talmud, Dieu juge les arbres et qui, même s'il n'est pas associé à un jour de fête au sens strict, ressort comme un point de joie sur le tissu des jours. Faut-il n'y voir qu'un hasard de calendrier ? C'est qu'il y a comme un lien profond entre ces dates successives. Il a été abondamment dit que le 10 Chevat n'est pas un simple anniversaire mais bien le début d'un nouveau temps qui a vu les retrouvailles entre le judaïsme, la pratique de ses commandements et de larges segments du peuple juif, comme une sorte de révolution. Quels sont donc la place et le sens du 15 Chevat ?

Ce «nouvel an» est aussi la marque d'une renaissance. Certes, les commentateurs relèvent qu'à ce moment, avant le début du printemps, c'est le tout premier frémissement qui monte au cœur des arbres. Après la période où le froid a endormi la nature, c'est d'un

retour de la vie qu'il s'agit. Et cela nous concerne au premier chef, d'abord au titre d'utilisateurs des arbres et des fruits qu'ils nous prodiguent, mais aussi en tant qu'arbres métaphoriques nous-mêmes.

«L'homme est un arbre des champs» dit le texte. Affirmation surprenante mais ô combien légitime. Le parallèle s'impose de lui-même : parler de «racines», de «branches» et de «fruits» ne peut être que puissamment évocateur du destin des hommes. Gardons-nous cependant de ne voir le propos que comme une image facile. Il décrit profondément la réalité des choses : sans racines – dans tous les sens du terme – quel espoir de fruits pourrions-nous avoir ?

Et finalement le 10 Chevat ne nous a-t-il pas donné le même message ? Vitaliser ou retrouver des racines, faire grandir ce que nous sommes, faire que toute notre vie ait un sens parce que nous portons les «fruits» qui donneront un lendemain à toutes les générations à venir : l'œuvre du Rabbi continue de montrer sa puissance. Le 15 Chevat exprime aussi tout cela. De date en date, nous voici au cœur des choses – à prendre à cœur.

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### Yitro

*Et il se retrouvait naufragé, isolé sur une île déserte. Il passa en revue les quelques objets qui avaient échappé, comme lui, au naufrage : quelques outils, quelques objets et un livre. Il prit le livre et le mit à l'abri car il réalisa qu'il serait sa seule source de stimulation intellectuelle.*

*Sur l'île, il y avait de grandes réserves d'eau potable, de fruits et d'animaux qui lui permirent de survivre. Mais l'homme était intéressé par quelque chose de plus que la simple survie. Alors que fit-il pour progresser ? Il lut son livre. Et il le relut et le relut encore. Sept années passèrent jusqu'au jour où un navire l'aperçut. Il avait alors tant étudié le livre que non seulement il avait acquis la connaissance de son contenu mais également celle de son auteur. Il comprenait à quels aspects de la personnalité de l'auteur faisaient référence les traits de ses personnages et pourquoi leurs destinées se croisaient.*

La métaphore se réfère au Livre des livres, la Torah. Mais la Torah n'est pas simplement un livre. C'est un outil qui nous permet de connaître Dieu Qui l'a composé. Par cette connaissance de Dieu, toute notre conception de l'existence change. Nos relations avec notre prochain s'enrichissent également et sont plus gratifiantes. Car lorsque nous étudions la Torah, notre processus intellectuel s'aligne sur celui de Dieu et nous considérons autrui comme Il le désire.

«J'ai bon cœur. Je veux aider les autres, voilà ce qui est important. Laissez-moi me concentrer sur faire le bien pour de mon prochain. Et quand je m'en serai acquitté, je me consacrerai alors à faire ce qui est bien pour Dieu.»

Ces paroles ne constituent pas un argument original. Bien au contraire, au cours de notre histoire, nous l'avons souvent entendu refaire surface. Et pourtant, depuis ses origines, le judaïsme n'a jamais accepté cette approche. Au Mont Sinai,

### Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat YITRO

PARIS — ILE DE FRANCE  
Entrée : 17h 06 • Sortie 18h 18

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	17.31	Marseille	17.12	Nice	17.03
Grenoble	17.05	Montpellier	17.17	Rouen	17.09
Lille	16.56	Nancy	16.51	Strasbourg	16.45
Lyon	17.07	Nantes	17.27	Toulouse	17.27

à partir du dimanche 12 janvier 2014

Heure limite du Chema : 10h 50 Pose des Téléphones : 7h32  
Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mercredi 15 au jeudi 16 janvier - 15 Chevat



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

quand D.ieu nous a donné les Dix Commandements, Il les a divisés en deux groupes. Les quatre premiers commandements se concentrent sur notre relation avec D.ieu : croire en Lui, ne pas servir d'idoles, ne pas utiliser Son nom en vain, garder le Chabbat. Les six autres commandements évoquent nos relations avec nos congénères : il s'agit d'honorer notre père et notre mère, ne pas tuer, ne pas voler, ne pas commettre d'adultère, ne pas porter de faux témoignages et ne pas envier.

Ces deux groupes de commandements furent donnés ensemble, les commandements relatifs entre les hommes et D.ieu venant en premier. Pourquoi ?

Parce que, de notre propre chef, nous ne pouvons être sûrs d'être toujours bons. Nous avons besoin de références objectives pour diriger notre conduite. Un homme peut avoir les meilleures intentions du monde mais quand il s'agit de leur réalisation, il peut arriver à porter gravement atteinte à son prochain.

Comment cela se peut-il ? En fait, «l'amour couvre tous les défauts» et l'amour-propre est la forme d'amour la plus puissante. A cause de la place prépondérante qu'occupent notre propre personne, ce que nous aimons et ce que nous pensons être juste, nous pouvons perdre de vue ce qui arrive à l'autre. Et bien que nous le blessions, nous en arrivons à penser que ce que nous faisons est bien.

Livré à lui-même, l'homme peut ne pas percevoir la motivation de ses actes ou leurs conséquences. C'est la raison pour laquelle la Torah nous donne des règles objectives de justice et de moralité. Il faut s'y tenir, non parce que nous pensons qu'elles sont valables et bénéfiques mais parce qu'elles constituent la loi de D.ieu, immuable et éternelle.

Cette approche nous empêche également de tomber dans l'autre extrême : celui des individus qui proclament qu'ils sont religieux mais qui n'ont aucune idée de ce que signifie se comporter honnête-

ment avec autrui. Quand les règles de morale sont comprises comme étant la loi de D.ieu, de tels individus ne peuvent continuer à adopter cette double attitude. Ils ne peuvent se cacher derrière un habit de sainteté alors qu'ils agissent malhonnêtement. Car la Torah nous conduit non seulement au développement spirituel et à une étroite relation avec D.ieu mais également à l'essor en tant que peuple et à des relations humaines développées et harmonieuses.

### Voir plus loin

Lorsqu'il évoque la venue de Machia'h, Maïmonide écrit : «C'est la principale dynamique du sujet. Cette Torah, avec ses lois et ses statuts, est éternelle. On ne peut rien y ajouter ni en retrancher».

Les paroles de Maïmonide ont pour but, d'une part, de bien différencier le concept juif sur les apports de Machi'ah de celui des autres religions. Cela est évident dans la conclusion de son texte, longtemps censurée dans les versions courantes de son œuvre mais récemment publiée : «Celui qui ajoute (aux Mitsvot), y retranche ou donne une interprétation erronée de la Torah, impliquant que les Mitsvot ne doivent pas être comprises littéralement, est, à coup sûr, un hérétique».

Par ailleurs, une vérité plus profonde y est recélée. Le Don de la Torah représente un tournant dans l'histoire spirituelle du monde: D.ieu Se révéla à l'homme et lui donna un code de lois. Puisque ces lois sont divines, tout comme D.ieu, elles ne changent pas.

C'est la raison pour laquelle nous ne nous attendons pas à ce que Machia'h change pour nous la Torah et révèle de nouvelles lois. Puisque la Torah est la vérité de D.ieu, rien ne peut être fait pour l'améliorer.

Cependant, la Torah est infinie et illimitée, comme D.ieu Lui-même.

Bien qu'elle ne fasse l'objet d'aucun changement, à l'Ere de la Rédemption, de nouvelles dimensions nous en seront révélées, qui éclipsent les enseignements de l'âge présent. Car aujourd'hui, nous

est découvert qu'un reflet limité de l'essence de la Torah. Mais à l'époque de Machia'h, nous pouvons apprécier la Torah dans sa vérité profonde.

## Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

- **Dimanche 12 janvier – 11 Chevat**
- **Lundi 13 janvier – 12 Chevat**

L'étude porte sur les 14 principes (Chorachim) qui ont conduit le Rambam dans l'énumération des commandements (613 Mitsvot)

**Principe N° 1** : Il ne faut pas inclure dans cette liste des commandements d'origine rabbinique.

**Principe N° 2** : Nous ne devons pas inclure dans cette énumération des lois déduites grâce à l'une des treize règles d'exégèse selon lesquelles la Torah est expliquée ou par le principe de l'exclusion (basé sur la présence dans un verset d'un mot, d'une particule ou d'une lettre supplémentaire).

**Principe N° 3** : Il ne faut pas inclure à cette énumération les commandements qui ne sont pas applicables à toutes les générations.

**Principe N° 4** : Il ne faut pas inclure (parmi les 613 Mitsvot) des prescriptions se rapportant à l'ensemble des commandements de la Torah (par exemple: "Et vous respecterez Mes lois).

**Principe N° 5** : Il ne faut pas compter le motif donné pour un commandement comme un commandement séparé.

**Principe N° 6** : Lorsqu'un commandement contient à la fois une Mitsva positive et une Mitsva négative, ces deux Mitsvot sont comptées séparément, l'une positive et l'autre négative.

**Principe N° 7** : Les règles de détail d'un commandement ne sont pas comptées parmi les 613 commandements.

**Principe N° 8** : Une interdiction excluant un cas particulier d'application d'un commandement n'est pas comptée parmi les commandements négatifs.

**Principe N° 9** : Il ne faut pas baser le décompte des commandements sur le nombre de fois qu'un commandement, positif ou négatif, est répété dans la Torah. Mais il faut plutôt le fonder sur la nature d'une action interdite ou permise.

**Principe N° 10** : Les actions prescrites en tant que préliminaires à l'observance des commandements ne doivent pas être comptées séparément.

**Principe N° 11** : Les divers éléments formant ensemble un commandement ne doivent pas être comptés séparément.

**Principe N° 12** : Il n'y a pas lieu de compter séparément les étapes successives pour l'accomplissement d'un commandement.

**Principe N° 13** : Le nombre des commandements n'augmente pas selon le nombre de jours pendant lesquels il faut les accomplir.

**Principe N° 14** : Il convient de compter les différentes sortes de punitions comme des commandements positifs.

### • Mardi 14 janvier – 13 Chevat

**Mitsva positive n° 1** : C'est le commandement qui nous incombe de croire en D.ieu, c'est-à-dire que nous devons croire qu'Il est à la fois l'origine et la cause de toute chose, Celui qui fait exister toute créature.

**Mitsva négative n° 1** : C'est le commandement qui nous interdit de croire en une autre divinité que l'Eternel.

**Mitsva positive n° 2** : C'est l'ordre qui nous a été enjoint de croire en l'unicité de D.ieu.

### • Mercredi 15 janvier – 14 Chevat

**Mitsva positive n° 3** : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'aimer D.ieu, qu'Il en soit glorifié.

**Mitsva positive n° 4** : C'est le commandement qui nous a été ordonné de croire en D.ieu, loué soit-Il, en Le craignant et en Le révéant.

**Mitsva positive n° 9** : C'est le commandement qui nous a été enjoint de sanctifier le Nom de D.ieu.

### • Jeudi 16 janvier – 15 Chevat

**Mitsva négative n° 63** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de profaner le Nom de D.ieu.

**Mitsva négative n° 65** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de détériorer les lieux consacrés au service divin, de détruire les livres sacrés, d'effacer le Saint Nom ou d'accomplir tout acte similaire.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762 - 5440

## MISSADA

spécialités chinoises

Sous le contrôle du Beth Din de Paris

45, rue Laugier - 75017 Paris

Tél : 01 46 22 11 77

MISSADA  
Chinois and Japanese Food



« Le sérieux et la qualité d'une enseigne nationale au service de notre communauté »



### Roc Eclerc St-Mandé

Pompes funèbres – Marbrerie  
– Transferts en Israël –  
Contrats obsèques

61 bis avenue du Gl de Gaulle  
94160 St Mandé

01 71 33 10 80



## Votre uniforme royal

En septembre 2007, je me trouvais à Monte Carlo pour un mariage.

Le samedi matin, nous avons prié à la synagogue locale avant de nous rendre à l'Hôtel de Paris. En entrant dans le lobby, j'eus la surprise d'apercevoir une grande présence sécuritaire. J'appris alors que le légendaire leader sud-africain, Nelson Mandela, était hébergé à l'hôtel. De fait, il était assis dans l'une des salles du lobby où je passais justement. Instinctivement, je souhaitai rencontrer cet homme dont on racontait beaucoup de bien. Les mesures de sécurité étaient draconiennes : je demandai à l'un de ses gardes du corps si je pouvais m'approcher afin de bénir l'ancien président d'Afrique du sud. C'est alors qu'un autre membre du service de sécurité me demanda ce que je désirais. Le premier expliqua que j'étais un rabbin désireux de bénir Mandela en ce jour saint du Chabbat. Ils acceptèrent de me laisser entrer.

Quand j'approchai de l'ancien président, il leva les yeux et exprima une grande satisfaction. J'étais vêtu comme tout 'Hassid le jour du Chabbat, avec redingote noire et chapeau noir : de plus, comme je venais de quitter la synagogue, mon Talit blanc à rayures noires était encore posé sur mes épaules.

Après de brèves présentations (je suis directeur du mouvement Loubavitch à Moscou), Mandela m'invita à prendre place à côté de lui. Il me demanda de bien vouloir le bénir et affirma qu'il était très ému que j'accepte de le bénir en ce jour saint de Chabbat. Il mentionna également combien il aimait quand « son » rabbin, le Grand-Rabbin Cyril Harris le bénissait à son retour en Afrique du sud.

En observant ce grand homme qui avait souffert durant des décennies en prison, qui avait combattu pour la liberté et avait réussi à cicatriser les plaies d'une nation déchirée par l'apartheid, je brûlai de lui poser une question : avait-il déjà établi une comparaison entre sa propre histoire et celle de Joseph de la Bible ?

Sans hésiter, Mandela répliqua qu'il avait ressenti une grande proximité avec Joseph, emprisonné à vie mais qui avait trouvé une force rare intérieure grâce à une perspective positive et avait finalement émergé en tant que leader charismatique. Mandela se mit à rire et remarqua : « Mais j'ai passé bien plus d'années que lui en prison ! ».

Je lui demandai alors :

- Est-en en l'honneur de la tunique multicolore de Joseph que vous portez vos fameuses chemises de

couleur appelées 'les chemises de Madiba' ?

- Non, répliqua-t-il. Je porte ces chemises pour représenter mon peuple et leur lutte pour représenter les belles cultures et traditions différentes de l'Afrique.

Il caressa avec douceur le continent africain brodé sur sa chemise de soie noire confectionnée sur mesure.

Nous parlions librement. Il commenta mon habit et déclara : « Quand je vous vois habillé ainsi, cela me rappelle ma visite dans la synagogue au Cap un Chabbat matin, quelques jours après mon élection ». Lors de ce premier contact avec la communauté en mai 1994 dans la synagogue « Green and Sea Point Hebrew Congregation », le Grand-Rabbin, Rav Harris, l'avait invité à assister à l'office du matin. Mandela se souvenait comment il s'était adressé à la salle bondée et avait appelé la communauté juive locale à implorer les membres de leurs familles qui avaient fui le pays de revenir pour reconstruire ensemble une Afrique du sud démocratique. (Il faut se souvenir qu'à l'époque, tous les « experts » prédisaient un bain de sang dans ce pays à l'arrivée de Mandela au pouvoir mais seul le Rabbi de Loubavitch avait rassuré les Juifs inquiets que la transition se passerait pacifiquement – comme ce fut le cas effectivement – et qu'il n'était pas nécessaire de quitter le pays). Mandela avait alors demandé à la communauté locale de ne pas craindre un gouvernement d'union nationale et avait promis : « Ensemble nous réussissons ».

Il rappela alors : « Quand j'ai rejoint ma voiture, mon chauffeur me tendit un cadeau offert par une dame qui avait assisté à mon discours à la synagogue ce matin : c'était une belle chemise noire, avec un motif représentant un poisson doré. J'ai décidé de porter cette chemise lors de la séance d'ouverture du parlement de notre nouveau gouvernement démocratique. Après que j'ai porté cette chemise, cette dame (la styliste Desre Buirski) continua à m'envoyer des chemises. Nous sommes devenus de bons amis et elle dessina des centaines de chemises rien que pour moi. Celles-ci m'ont aidé à porter mon message de paix tout autour du monde. Tout cela, ajouta-t-il avec un sourire, « débuta par ma visite à la synagogue un samedi matin ! ».

Je me levai et le remerciai pour sa générosité à l'époque et pour m'avoir accordé l'honneur de lui parler. Avant que je ne parte, Mandela me félicita pour mon

## Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

**Mitsva positive n° 172 :** C'est le commandement qui nous a été enjoint d'obéir à chaque prophète et de faire tout ce qu'il ordonne.

• **Vendredi 17 janvier – 16 Chevat**

**Mitsva négative n° 64 :** C'est l'interdiction qui a été faite de mettre en doute les promesses et les menaces de sanction de l'Eternel, rapportées par Ses prophètes, en les mettant en doute alors que nous avons la preuve que ces derniers sont de vrais prophètes.

**Mitsva positive n° 8 :** C'est l'ordre qui nous a été donné de ressembler à D.ieu autant que nous le pouvons.

**Mitsva positive n° 6 :** C'est le commandement qui nous a été enjoint de rechercher la compagnie des Sages instruits dans la Torah, de se lier à eux afin de les imiter et d'adhérer à leur profession de foi.

**Mitsva positive n° 206 :** C'est le commandement qui nous a été enjoint de nous aimer les uns les autres comme nous nous aimons nous-mêmes.

• **Samedi 18 janvier – 17 Chevat**

**Mitsva positive n° 207 :** Il s'agit du commandement nous incombant d'aimer les étrangers.

**Mitsva négative n° 302 :** Il nous est interdit de nous haïr les uns les autres.

**Mitsva positive n° 205 :** Il s'agit du commandement nous incombant de réprimander son prochain qui commet une faute ou qui se prépare à le faire.

**Mitsva négative n° 303 :** C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous humilier les uns les autres.

habit 'hassidique traditionnel : « Je suis heureux de vous voir habillé ainsi. Vous devez toujours être fier de porter les vêtements traditionnels de la foi juive comme une marque d'honneur ! » Et, en me tendant la main, il ajouta : « Souvenez-vous, jeune rabbin que, quand vous revêtez votre uniforme royal, vous représentez tout ce que symbolise la Bible : comment tous les humains sont les enfants de D.ieu, créés à l'image de D.ieu, quelles que soient leur origine, leur couleur ou leur foi ! »

Rav Avraham Berkowitz – L'Chaim N° 1302  
Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Tout à coup !

Un jour, le Rabbi Précédent entendit un des 'hassidim citer à un de ses amis le mot connu : « Au moment de la venue de Machia'h, le tailleur et le cordonnier seront occupés à leur travail et Machia'h arrivera tout à coup ! » Le Rabbi intervint alors et dit : « Oui, ce sera exactement comme cela ! »

Une autre fois, des 'hassidim se tenaient près du bureau du Rabbi et parlaient de la venue de Machia'h, comment se produirait la Délivrance. Le Rabbi sortit brusquement de la pièce où il se trouvait et déclara : « C'est ainsi qu'il arrivera ! »

(D'après Kfar 'Habad n°626) H.N.

**FRANCE climat**  
PAC  
et PHOTOVOLTAÏQUE  
pour toute régie sur toute la France  
Paris - Lyon - Marseille  
Strasbourg - Nice - Toulouse  
Pour toute information contacter **E. BERDAH**  
07 62 91 12 31

Partenaires : SYGMA BANQUE, domofinanco, SOPINCO, FRANFINANCE

FABRICANT VENTE DIRECTE  
**LAMLITERIE**  
DÉPÔTITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TREGA, DUNOPOLLO, MERINOS, SIMMONS

**Matelas - Sommiers  
Banquettes - Clic-clac  
Lits Gigognes  
Lits électriques**

Jusqu'à **50% moins cher**, que leurs équivalents griffés

Système d'assemblage exclusif

Ouvert du Dim. au Vend. Fermé le Samedi

**01 47 00 73 55**  
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris  
Métro: Voltaire ou Bastille  
[www.lamyliterie.fr](http://www.lamyliterie.fr)

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!



# LE COIN DE LA HALA'HA

## En quoi consiste l'obligation de *Kissouy Haroch* ?

La Torah précise que chaque femme mariée (ou qui a été mariée selon la loi juive) doit couvrir les cheveux de sa tête car cela contribue à son honneur. D'après les récits de nos Sages, il apparaît que, de tous temps, les femmes juives ont été particulièrement attentives à ne pas laisser apparaître leurs cheveux.

Même si un seul décisionnaire a permis de laisser apparaître éventuellement quelques cheveux sur le côté, cela ne serait permis que dans les endroits où cela est devenu une habitude.

Mais la majorité des décisionnaires estiment qu'il ne faut en aucun cas laisser dépasser même peu de cheveux, comme il est d'ailleurs de tradition dans les communautés Ashkénazes et la plupart des communautés Séfarades. On pourrait comprendre d'après certains que des permissions seraient admises à l'intérieur de la maison mais la majorité des décisionnaires s'y opposent fermement.

Les Sages racontent qu'une femme nommée Kim'hit mérita d'avoir sept fils qui devinrent tous Cohen Gadol car «les murs de sa maison n'avaient jamais vu ses cheveux». Le Zohar promet que les femmes qui pratiquent correctement cette Mitsva mériteront – elles ainsi que leurs maris et leurs enfants – les plus grandes bénédictions, dans tous les domaines : santé, famille, finances. La Torah n'interdit pas à une femme de se rendre belle – à condition que ce soit dans les limites de la décence et de la discrétion. De nos jours, il est recommandé (par presque tous les décisionnaires) de porter une perruque plutôt qu'un foulard ou un chapeau parce que :

- Souvent le foulard ou le chapeau glisse et laisse apparaître des cheveux alors que la perruque recouvre tous les cheveux, constamment.

- Si elle se trouve dans un environnement étranger, la femme pourrait être tentée d'enlever son foulard ou du moins le faire glisser subrepticement pour laisser apparaître quelques cheveux. Ceci est évidemment impensable avec une perruque.

F.L. (d'après Rav Yossef S. Ginsburgh – *Pinat Hahala'ha*)



Recherche  
confirmateur régie commerciale  
**PAC, PV, BOX,  
ISOLATION et EOLIEN**

**3 à 5 RDV confirmés par jour  
avec commissions très intéressantes  
Possibilité d'avance de frais**



Pour tous renseignements,  
contacter **Jonathan**  
au **07.89.55.89.44**  
**contact@ader-francaises.fr**

**ESHEL GLATT**

**BOUCHERIE • CHARCUTERIE**

Glatt Cacher Laméhadrine



**55 rue Petit**

**75019 Paris**

**01 42 45 36 47**

**Carrosserie  
Peinture  
Mécanique**

- ✓ Rachat de véhicules dans l'état
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur



14 véhicules  
de courtoisie

Franchise offerte  
(voir conditions au garage)

- Demander **Shmouel** -  
**43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny**  
**Tél : 01 57 42 57 42**  
**directauto@orange.fr**  
**www.garage-direct-auto.com**



**COMMERCIAUX INDÉPENDANTS ou CDI h/f**  
Nombre de postes limité **Nouveau !**

**Produits destinés aux professionnels**  
**Fixe + primes importantes**  
**Formation assurée**

**legrand® Schneider  
Electric**

Groupe Sefer

2B rue des 2 Communes  
94300 Vincennes

recrutement.sefer@yahoo.fr

**01.80.91.96.26 / 06.58.64.41.67**

**SPORTES**  
**Funéraire**

**En France - En Israël**

Pierres tombales, gravures, exhumations, rapatriements  
Vente de places (cimetières de JERUSALEM, BETH SHEMESH, ASHDOD...)

**Plus d'info : Yves et Menahem y.sportes@orange.fr**  
**Tél. 6/7j - 24/24h : 01.43.43.62.94 ou 06.22.67.96.92**  
**305 rue de Charenton – 75012 PARIS**

LE COMITÉ DE SOUTIEN DU BETH LOUBAVITCH  
a le plaisir de vous convier au

**GALA**  
DE MOBILISATION

pour les institutions du

**BETH LOUBAVITCH**

présidées par le Rav Shmouel Azimov שי

**MERCREDI 5 FÉVRIER 2014**

- 5 ADAR I 5774 -  
**à 19h30**

**SALONS EQUINOXE**

20, rue du Colonel Pierre Avia - Paris 15<sup>e</sup> (M<sup>o</sup> Balard)

Participation : 600 € / couple • Participation de soutien : 1000 € / couple

Renseignements et réservations :

COMITÉ DE SOUTIEN DU BETH LOUBAVITCH

Yoram Benhamou - 8, rue Lamartine - 75009 PARIS

Tél: 01 42 80 04 05 | Fax: 01 45 26 35 97 | blgala@yahoo.fr



**MERGUI'SHOWROOM**  
JOAILLER - DIAMANTAIRE

Création de bijoux sur mesure  
Transformation, soudure, rhodiage

**40 à 60%**  
moins chers qu'en bijouterie

116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris • Tél. : 09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

**Achat Or**

Bijoux - Pièces - Débris - Lingot

Du Lundi au Vendredi De 9h30 à 18h30 • Dimanche : Sur Rdv

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.